

Règlement intérieur ASCOR 2021-2022

Tout parent de jeune enfant, adolescent, ou adulte, futur adhérent, qui décline l'adhésion à ce règlement intérieur, est d'office refusé au sein de notre association. **A lire sérieusement avant inscription définitive !! CAR signature obligatoire sur chaque fiche d'inscription sur la ligne d'acceptation et d'adhésion à ce règlement intérieur A.S.C.O.R.**

ACTIVITÉS « jeunesse » et « ADULTES » début de saison à partir du lundi 10 septembre :

Attention ! Pour les activités « jeunesse ».... Par respect du personnel bénévole encadrant....

Il est important de spécifier que les Professeurs bénévoles ne font pas « garderie » ! Ils encadrent des activités sportives et culturelles structurées, afin d'initier en toute sérénité les adhérents intéressés par l'activité choisie.. Les responsables A.S.C.O.R. conservent le droit, après 2 avertissements, de refuser les adhérents trop dissipés (donc généralement non motivés), irrespectueux, trop absents, sans tenue adéquate, trop souvent en retard ou fille qui arrive trop souvent mal coiffée (l'échauffement est une phase importante de l'activité)...

Toute absence « jeunesse » doit être annoncée (avant ou après l'heure du cours) par un SMS ou un mail des parents. A partir de 2 séances successives manquées, les absences doivent être justifiées par un certificat médical (ou un mot des parents si déplacement scolaire). Pour les séances adultes, les conséquences des absences sont à votre appréciation ; à votre retour, le Professeur ne ralentira pas le déroulement de ses cours qui sont organisés pour que tous sportifs ou danseurs présents régulièrement, suivent les séances à leur rythme d'assimilation.

L'encadrement « jeunesse » et « adulte » ne fera pas de cours de rattrapage pour pallier aux absences ; les bénévoles n'ont pas le temps nécessaire pour ajouter des horaires à leur engagement avec notre Association S.C.O.R..

Les parents des adhérents de 4 à 12 ans sont tenus de les accompagner jusqu'à l'intérieur des halls, de rester avec eux jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par leur Professeur bénévole ! Puis de venir les rechercher à l'intérieur des locaux à la clôture des séances... Aucun enfant ne quittera la salle d'activité sans que l'encadrement n'ait vu l'adulte accompagnateur. Si la personne qui vient rechercher l'enfant n'est pas un des parents, remettre par écrit, sur fiche inscription, en début de saison, le nom de l'adulte autorisé. (Exemple parent d'un autre adhérent). Toute modification de sortie en cours de saison doit être spécifiée par écrit.. Pour les adolescents(es) de 13 ans à 15 ans, si autorisation de quitter l'activité seul(e) ou en compagnie d'un(e) ami(e), le signaler sur la fiche d'inscription en début de saison.

Les Professeurs, bénévoles ou professionnels, gardent les vacances scolaires pour préparer leurs cours, donc aucune séance pendant les vacances... (Sauf si stages en début de vacances pour les gymnastes G.R. COMPÉTITIONS). A.S.C.O.R. est tenu de prévenir les parents par SMS 45 jours avant afin de connaître les présentes au stage, puis, par écrit, la mairie un mois avant au plus tard..

Les Professeurs bénévoles, sur une saison, ont le droit d'annuler, si problème personnel, 10 séances sur environ 33 annuelles. A.S.C.O.R. ne prévoit aucun remboursement partiel sur les cotisations annuelles en cas d'annulation justifiée du Professeur, des 10 séances... Un remboursement en fin de saison, ne sera prévu qu'au-delà de ce nombre d'absence..

Séances d'activités : Les Professeurs bénévoles ou professionnels sont tenus de spécifier en début de saison,

1) le respect des entraînements sérieux, 2) le respect des structures « les pieds chaussés contre les murs, le jet de ses déchets au sol, laisser les WC très salent derrière soi, s'est irrespectueux ! » 3) Le respect de tout le matériel mis à disposition par le club ou la municipalité, ainsi que la mise en place en début de séance puis le rangement correct du matériel en fin de séance ! 4) l'extinction des lumières et la fermeture de toutes les portes donnant sur l'extérieur à la fin des séances.

Ce respect et ces tâches concernent l'encadrement et tous (tes) les adhérents (tes) présents (tes) aux séances, bien entendu !

Les Professeurs des différentes activités ont l'autorisation de fermer la porte d'entrée de la salle, à clef, ceci à l'heure du début des séances, par sécurité pour les adhérents, jeunesse ou adultes, si ceux-ci le juge utile. Ouverture des portes à la fin des cours.

Les adhérents sont tenus d'être présents dans les vestiaires, au plus tard 5 minutes avant le début du cours.

Les parents ou amis des adhérents qui souhaitent regarder le déroulement des activités sont acceptés seulement pendant 2 séances d'essai à la condition que ceux-ci restent silencieux et n'interviennent pas auprès de leurs enfants pendant la durée de la séance. Les séances suivantes, public non autorisé.

Si des parents habitent trop loin pour retourner chez eux puis revenir, pendant la durée des séances, allez faire vos courses ! En cas de chutes de neige trop dangereuses pour la route, les séances sont annulées par SMS.. L'hiver, les parents (et leurs enfants non adhérents) sont autorisés à rester attendre DANS un VESTIAIRE au complexe ou DANS le HALL à la salle des fêtes pour attendre la fin des cours.. Sans faire de bruit et sans naviguer sur la mezzanine au complexe..

En cas d'abandon de l'adhérent en cours de saison :

***ASCOR ne remboursera plus aucune cotisation sans motif valable, à partir du 08 octobre 2018.. Les essais pendant 3 cours laissent le temps de la réflexion. Si abandon suite à déménagement, maladie ou accident, sur justificatif, un pourcentage sera remboursé suivant la période d'abandon !**

En cas de perte ou de vol :

***L'association dégage complètement sa responsabilité en cas de perte de vêtements ou de vol d'objets personnels dans les vestiaires, dans les salles ou lors des manifestations. Ni bijoux, ni téléphone, ni vêtement de marque dans les vestiaires !**

L'encadrement prévoit un endroit vers la sonorisation du cours, pour entreposer téléphones, sacs à main ou sacs..

***Dans toutes les salles et à chaque séance : chaque adhérent est tenu d'apporter dans un sac une paire de chaussures propres.**